CONCOURS
DU PHOTOGRAPHE
VOYAGEUR

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHE VOYAGEUR

Edition 2027

Calendrier

- Du 7 octobre 2026 au 15 janvier 2027 : ouverture des candidatures et durée du concours
- Février 2027 : délibération du jury
- Du 24 au 28 février 2027 : exposition des finalistes au « Salon du livre de Genève »

Généralités

- « Au Tigre Vanillé » organise un concours dénommé « Concours Photographe Voyageur ».
- Le thème du concours, pour l'édition 2027, est le suivant : Instants sacrés.
- Les participants pourront soumettre leur photographie sur www.photographe-voyageur.com jusqu'au 15 janvier 2027 inclus.

Pour qu'une participation soit reconnue valide, le participant doit soumettre :

- Une seule photographie répondant aux critères énoncés ci-dessous,
- accompagner la photographie d'un titre (50 caractères maximum, en français) et un lieu associés à la photographie,
- préciser son prénom et son nom (les pseudonymes ne sont pas autorisés).

Critères

Pour qu'une candidature soit considérée comme recevable, le **photographe** doit :

- résider en Suisse, ou en France,
- être majeur,
- ne pas être photographe professionnel[1],
- ne pas être membre du personnel, ou associé, de « Au Tigre Vanillé », ou ne pas faire partie de la famille[2] d'un salarié, ou d'un associé, de « Au Tigre Vanillé »,
- ne pas être membre du jury, ou ne pas faire partie de la famille d'un membre du jury.

Les **photographies** soumises :

- ont été prises par ceux qui les soumettent,
- n'ont pas déjà été primées dans un autre concours photographique,
- sont des représentations fidèles de la scène prise en photographie (des retouches mineures sont toutefois autorisées),
- dans le cas de portraits, une permission a été demandée par le photographe au sujet de la photo (cette responsabilité revient au candidat).

[1] Au sens suivant : ne vend pas de services photographiques et n'a pas publié d'ouvrages photographiques à son nom.
[2] Au sens suivant : parenté familiale ou conjoint-e-s.

CONCOURS
DU PHOTOGRAPHE
VOYAGEUR

Considérations techniques. Les photographies soumises :

- ont une résolution d'au moins 5 mégapixels,
- ont une définition supérieure à 1940 x 1940 pixels,
- ont une extension de type .jpg ou .jpeg.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas sélectionner une image, sans en justifier les raisons.

Traitement des données

- En prenant part au concours, les participants autorisent « Au Tigre Vanillé » à publier les photographies et créations soumises sur Internet, à les afficher lors de l'exposition Photographe Voyageur et toute autre déclinaison de cette exposition, dans le cadre de la promotion du concours.
- Les données personnelles soumises par le participant sont considérées confidentielles. Elles ne seront pas utilisées pour du démarchage promotionnel ni soumises à des tiers sans l'accord préalable du participant.

Récompenses

Le jury, composé de photographes professionnels et amateurs, désignera les finalistes parmi l'ensemble des clichés sélectionnés.

Les prix suivants seront décernés[3] :

- **1er prix : Billet d'avion sur un vol Emirates (valeur CHF 1'200.-)**
- **2ème prix : Bon d'achat pour un appareil photo (valeur CHF 600.-) + abonnement d'un an à Animan**
- **3ème prix : Bon d'achat chez Bongénie (valeur CHF 200.-) + abonnement d'un an à Animan**
- **Prix du voyageur Au Tigre Vanillé : Tirage offert + un livre de voyage**
- **Prix du public : Tirage offert + abonnement d'un an à Animan**

Autres considérations

- La publication et l'exposition des clichés et créations artistiques ne donnera lieu à aucun versement de droit d'auteur ni à une rétribution quelconque.
- Les décisions quant aux photographies primées sont du seul ressort du jury désigné et ne feront l'objet d'aucun courrier et d'aucune justification.
- La participation au concours implique le plein accord des participants aux conditions précitées.

Pour toute question au sujet du concours, merci de vous adresser à :
info@autigrevanille.ch

Genève, le 30 novembre 2023

Mis à jour à Genève, le 07 octobre 2027

[3] Ces prix peuvent être revus à la hausse dans le cas de nouveaux sponsors.